



MINISTÈRE
DE LA CULTURE
ET DE L'ENVIRONNEMENT,
en charge de l'artisanat

SERVICE
DE L'ARTISANAT TRADITIONNEL

Le Chef de service

Papeete, le 31/07/18

Affaire suivie par :
theuea

FORMATION AUX METIERS DE L'ARTISANAT TRADITIONNEL

- PAPEETE -

Tu es demandeur d'emploi âgé de plus de 18 ans, pratique l'artisanat et souhaite faire une formation aux métiers de l'artisanat traditionnel ?

Le service de l'artisanat traditionnel organise, sur Papeete, pour la deuxième année consécutive une formation aux métiers de l'artisanat traditionnel.

Pour en bénéficier, il faut que tu possèdes des acquis de base tels que le calcul, la lecture et des pré-requis en informatique, et te présenter avec une idée de projet professionnel artisanal.

En validant cette formation aux métiers de l'artisanat traditionnel, tu pourras :

- Gérer et manager une TPE
- Connaître les techniques de marketing
- Tenir une petite comptabilité
- Construire un projet professionnel
- Connaître les technologies de l'information et de la communication

La formation est gratuite mais n'est pas rémunérée.

Les conditions d'inscription sont les suivantes :

- Être demandeur d'emploi âgé de 18 à 40 ans et résider sur Tahiti
- Avoir des acquis de base scolaire
- Avoir de l'intérêt pour le domaine de l'artisanat traditionnel
- Être artisan issu de milieu associatif ou désirant exercer dans ce secteur d'activité

Durée : du 3 septembre au 19 octobre 2018, soit 7 semaines de formation

Inscription jusqu'au Vendredi 10 août 2018, avant 12h, dans la limite des places disponibles.

Renseignements et inscriptions au 40 54 54 00 – secretariat@artisanat.gov.pf –

Service de l'artisanat traditionnel